



Le déficit de protection climatique

■ Pourquoi est-ce important pour les intermédiaires ?

Les autorités publiques sont principalement en charge de l'adaptation au changement climatique. Cependant, les intermédiaires d'assurance jouent un rôle de pivot dans cette adaptation, car nombre d'entre eux possèdent une expertise dans la modélisation des risques climatiques et le développement de modèles d'entreprise résilients et durables. Les intermédiaires ont également un rôle à jouer dans la sensibilisation aux risques climatiques, dans la couverture de nouveaux risques (en particulier pour les PME), dans la prévention d'un éventuel "déficit de protection/déficit assurantiel" en développant des solutions d'assurance adaptées et innovantes.

■ Etat des lieux

Le dialogue sur la résilience climatique

Le dialogue sur la résilience climatique est un forum mis en place par la Commission européenne (par ses deux Directions Générales FISMA et CLIMA) fin 2022. La tâche principale de ce dialogue est "d'échanger des points de vue sur la manière de faire face aux pertes subies à la suite de catastrophes liées au climat et de déterminer comment le secteur de l'assurance peut contribuer davantage à l'adaptation au changement climatique, qu'il s'agisse d'actions qui augmentent la pénétration de l'assurance contre les risques climatiques pour l'industrie et l'ensemble de la société, ou de rendre les conditions propices à davantage d'investissements dans de bonnes solutions d'adaptation".

L'objectif du dialogue sur la résilience climatique est de créer un forum de discussion qui renforcera la compréhension collective des assureurs, des réassureurs, des intermédiaires, des entreprises, des consommateurs et des autres parties prenantes sur le déficit de protection climatique. Celui-ci se définit comme la part des pertes économiques non assurées causées par des catastrophes liées au climat. Le lancement du dialogue sur la résilience climatique a été annoncé dans la stratégie de l'UE 2021 de la Commission sur l'adaptation au changement climatique, ainsi que dans sa stratégie 2021 pour le financement de la transition vers une économie durable.

Le BIPAR (représenté par des experts) a salué l'initiative et est membre du dialogue sur la résilience climatique.

Document de réflexion commun d'EIOPA et de la BCE

Fin avril 2023, EIOPA et la Banque centrale européenne (BCE) ont publié un document de réflexion commun intitulé "Options politiques pour réduire le déficit de protection de l'assurance climatique" sur la manière de mieux assurer les ménages et les entreprises de l'UE contre les catastrophes naturelles liées au climat, telles que les inondations ou les incendies de forêt. Ce document de réflexion commun s'inscrit dans le cadre du programme de financement durable d'EIOPA et de ses travaux visant à améliorer la compréhension globale des risques liés au climat.

EIOPA et la BCE expliquent que **l'assurance des catastrophes naturelles joue un rôle clé dans l'atténuation des pertes liées aux événements météorologiques et climatiques extrêmes**. Seul un quart de ces pertes est actuellement couvert en Europe - et dans plusieurs pays, cette part est inférieure à 5% - ce qui entraîne des charges pour les ménages et les entreprises, ainsi que des coûts macroéconomiques et fiscaux aux niveaux local, régional et national. Comblé ce déficit de protection assurantielle procurerait des avantages économiques substantiels. Le changement climatique, qui risque d'entraîner des catastrophes plus fréquentes et plus dévastatrices, rend encore plus urgente la nécessité de réduire le déficit de protection, d'autant plus qu'il risque de le creuser davantage.

Actions proposées par EIOPA et la BCE

Dans leur document commun, EIOPA et la BCE présentent 4 actions possibles pour accroître l'adoption et l'efficacité de l'assurance des catastrophes naturelles tout en créant des incitations à s'adapter aux risques climatiques et à les réduire :

1) des politiques conçues avec des mesures d'adaptation et d'atténuation

Pour favoriser la couverture d'assurance, EIOPA et la BCE suggèrent que l'offre d'assurance soit soigneusement conçue pour garantir qu'elle encourage l'adaptation et réduit la vulnérabilité aux catastrophes liées au climat au fil du temps. Les assureurs devraient fournir des incitations à la réduction des risques et à l'adaptation, par exemple en sensibilisant aux risques et en fournissant des incitations basées sur les risques et liées aux primes. Par exemple, des réductions de primes pourraient être associées à la conformité des habitations à certaines normes en matière de protection contre les inondations dans les zones inondables ou contre les tempêtes, ainsi qu'à l'utilisation de données météorologiques en temps réel et de systèmes d'alerte dans le cadre de l'assurance des récoltes. Le coût de la mise en œuvre de la mesure de réduction des risques pourrait être compensé par une prime moins élevée.



2) des obligations catastrophes

Pour soutenir l'offre globale d'assurance, le recours aux obligations catastrophes pourrait être accru afin de transférer une partie du risque aux investisseurs du marché des capitaux.

EIOPA et la BCE expliquent que des mesures politiques pourraient être prises à la fois au niveau national et au niveau de l'UE pour favoriser une utilisation plus importante et plus efficace des marchés d'obligations catastrophes dans les secteurs privé et public, contribuant ainsi à réduire le déficit de protection de l'assurance climatique.

3) des partenariats public-privé (PPP)

Il est rappelé que les partenariats public-privé sont des régimes d'assurance qui bénéficient d'un soutien financier de l'Etat en complément des pertes assurées par le secteur privé. Ils peuvent contribuer au fonctionnement général du marché de l'assurance en fournissant une couverture supplémentaire, soit par le biais d'une assurance directe, soit en indemnisant un (ré)assureur privé en cas d'événements extraordinaires. Des PPP sont déjà en place dans certains pays européens pour gérer des risques de catastrophe particuliers (par exemple, en France et en Espagne). EIOPA et la BCE expliquent que les gouvernements pourraient mettre en place des PPP pour couvrir en partie les coûts que les assureurs pourraient encourir en cas de catastrophes majeures. Pour se protéger et veiller à ce que les fonds publics soient utilisés efficacement, les gouvernements devraient également fournir des incitations fortes à la réduction des risques.

La conception des PPP doit prendre en compte les quatre éléments d'une solution de résilience partagée : (i) l'évaluation des risques, (ii) la prévention des risques, (iii) la conception des produits et (iv) le transfert des risques.

4) un régime à l'échelle de l'UE

Enfin, les régimes d'assurance nationaux pourraient être complétés par un régime public à l'échelle de l'UE garantissant que des fonds suffisants sont mis à la disposition des pays européens pour la reconstruction à la suite de catastrophes climatiques rares et de grande ampleur.

La BCE et EIOPA rappellent également que les options politiques présentées dans le document de réflexion commun pour combler le déficit de protection climatique recourent et complètent certaines initiatives politiques plus larges. Il s'agit notamment de la stratégie de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique et des initiatives relatives à l'UMC de l'UE.

Tableau de bord d'EIOPA sur les écarts en matière de protection d'assurance en cas de catastrophes naturelles

Le 6 décembre 2022, EIOPA a lancé son tableau de bord sur le déficit de protection d'assurance en ce qui concerne les catastrophes naturelles. Elle est particulièrement préoccupée par l'accessibilité et l'assurabilité de la couverture d'assurance des catastrophes naturelles à la lumière du changement climatique. EIOPA a identifié un déficit de protection assurantielle, dû au fait que seul un quart des pertes totales causées par des événements météorologiques extrêmes et liés au climat à travers l'Europe sont assurées. EIOPA vise à surveiller les risques liés au déficit de protection assurantielle sur le tableau de bord en consolidant les données sur les pertes économiques et assurées, les estimations de risques ainsi que la couverture d'assurance des Etats membres de l'EEE.

■ Prochaines étapes

- Le **dialogue sur la résilience climatique** : les conclusions du dialogue seront publiées dans un rapport à la mi-2024. Ce rapport contiendra des bonnes pratiques et des recommandations, en vue d'accélérer l'adaptation de l'Europe au changement climatique.
- Le **document de réflexion commun d'EIOPA et de la BCE** : ce document n'aboutit pas à des conclusions définitives sur les politiques spécifiques à mettre en œuvre pour combler le déficit de protection climatique. Il vise à encourager la discussion et à solliciter des commentaires sur les principes, le cadre et les actions politiques possibles.

■ Liens

- Document de réflexion commun d'EIOPA et de la BCE (*uniquement disponible en anglais*)
- Agenda d'EIOPA sur la finance durable (*uniquement disponible en anglais*)
- Tableau de bord d'EIOPA (*uniquement disponible en anglais*)